

MEDIADIX –
Techniques documentaires et gestion
des médiathèques

Cours d'indexation RAMEAU –
5 /Le Guide d'indexation RAMEAU

Bernard Desnoues
Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne

Que contient le Guide d'indexation Rameau	2
Consultation des listes de subdivision	4

Le Guide d'indexation RAMEAU

Le Guide d'indexation Rameau constitue un outil pratique, complément indispensable de la liste d'autorité, désormais présenté en ligne (<http://guiderameau.bnf.fr>).

Que contient le Guide d'indexation Rameau

- principes de Rameau incluant les règles générales d'indexation
- règles d'indexation particulières à certains domaines : par exemple cinéma, noms géographiques, etc... (ces rubriques sont notées « R »)
- liste de subdivisions affranchie d'emploi général (sujet et forme) : liste des subdivisions de sujet et de forme d'un emploi très général (s'appliquant à tous sujets par exemple)
- liste des subdivisions affranchies d'emploi général (chronologiques) : les subdivisions contenues dans cette liste s'appliquent en l'absence de subdivisions chronologiques spécifiques
- listes de subdivisions affranchies (de sujet et de forme) s'appliquant à certaines catégories de têtes de vedette (notées S). Ces catégories sont regroupées en quatre grands domaines : Généralités, Arts et lettres, Sciences humaines et sociales, Sciences et techniques.

Exemple : la liste des subdivisions applicables aux noms de personnes.

Domaine d'application

Les subdivisions suivantes peuvent être employées, lorsqu'appropriées :

- ◆ aux personnes physiques (artistes, écrivains, hommes politiques, philosophes, scientifiques, etc.)

par ex. :

Proust, Marcel (1871-1922)

Note : Des subdivisions spécifiques existent pour des personnes telles que Bouddha ; Mahomet ; Jésus-Christ ; Marie, Sainte Vierge. Elles se trouvent sous la vedette, dans la liste d'autorité.

- ◆ aux familles, dynasties et maisons souveraines, telles que définies dans le chapitre "Généalogie" (Règles d'indexation),

par ex. :

Dupont (famille)

Capétiens (dynastie)

Un extrait de cette liste :

- ◆ **DICTIONNAIRES (F)**
à employer comme subdivision de forme pour des dictionnaires concernant les oeuvres de la personne : thèmes, citations, allusions, etc.
 - ◆ EP Dictionnaires, index, etc.
 - ◆ TA Langue -- Glossaires, vocabulaires, etc.
 - ◆ TS Concordances
- ◆ **Dictionnaires, index, etc.**
 - ◆ Voir Dictionnaires
 - ◆ Voir Index
- ◆ **DISCIPLES [+ subd. géogr.]**
 - ◆ TA Amis et relations
 - ◆ TA Contemporains
 - ◆ TA Enseignements
 - ◆ TA Influence
- ◆ **DISCOGRAPHIE (F)**
à employer comme subdivision de forme pour une discographie des oeuvres de la personne ou sur la personne
 - ◆ EP Disques -- Catalogues
- ◆ **Discours -- Histoire et critique**
 - ◆ Voir Art oratoire
- ◆ **Disques -- Catalogues**
 - ◆ Voir Discographie
- ◆ **DIVORCE**
 - ◆ TA Famille
 - ◆ TA Mariage

Il est à noter que les subdivisions de forme sont suivies de la lettre (F) entres parenthèses (dans l'extrait ci-dessus, la vedette « Discographie »).

Les subdivisions apparaissant en minuscules sont des termes exclus (par exemple le terme « Disques -- Catalogues »).

Les subdivisions de sujet admettant la subdivision géographique sont suivies de la mention : **[+ subd géogr.]** (par exemple la vedette « Disciples »).

Consultation des listes de subdivisions

Les subdivisions qui n'ont pas d'application générale ne figurent que dans les listes particulières correspondantes.

Les subdivisions présentes dans une ou plusieurs listes particulières et qui peuvent également être employées aux « sujets noms communs appropriés » figurent également dans la liste des subdivisions d'emploi général (sujet et forme)

Les subdivisions qui peuvent être employées à tous les sujets ne figurent que dans la liste des subdivisions d'emploi général, par ex. : *Affiches (F)*.

L'utilisation du Guide d'indexation RAMEAU n'est donc pas si simple et il est donc nécessaire de **consulter systématiquement** la liste des subdivisions d'emploi général **et** la liste particulière correspondant à la catégorie à laquelle appartient la vedette considérée.